



André Vallini accusé de harcèlement moral

06 janvier 2012 | Par Stéphane Alliès et Lénaïg Bredoux - Mediapart.fr

André Vallini se serait bien passé de cette publicité. Proche de François Hollande, le sénateur de l'Isère le conseille sur les questions de justice depuis de longs mois, et fait figure de favori pour le poste convoité de garde des Sceaux, si la gauche l'emporte en mai. Mais, d'ici là, celui qui s'est rendu célèbre en présidant la commission Outreau, pourrait lui-même être condamné par un tribunal. En l'occurrence le conseil des prud'hommes de Grenoble, saisi par une de ses ex-collaboratrices pour «licenciement abusif, discrimination et harcèlement moral».

Les faits remontent à 2010: à l'époque, André Vallini, député de 1997 à 2011 (jusqu'à son élection au Sénat), décide de licencier B., 56 ans, avec qui il a travaillé pendant 18 ans. Depuis 1997, cette militante socialiste, ancienne élue de la petite ville de Tullins dont Vallini a été le maire, était une de ses assistantes parlementaires dans sa circonscription de l'Isère.

«Mais, avec ma collègue, on a commencé à être mises au placard en 2006, affirme B. André Vallini a détourné tout notre travail sur le conseil général. Petit à petit, on n'avait presque plus rien à faire. Et à partir de 2008, je n'ai plus vu du tout mon employeur, ni même reçu un coup de fil.» Commence alors, dit-elle, une longue descente aux enfers.

«On ne communiquait plus que par recommandés. J'ai alerté l'Inspection et la médecine du travail. La dernière année a été très violente. André Vallini a recruté une autre collaboratrice, beaucoup plus jeune pour superviser mon travail.» B. craque. Antidépresseurs, arrêt de travail. Les relations avec sa jeune collègue sont détestables. «B. a levé la main sur l'autre attachée parlementaire. Ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase», affirme André Vallini. «C'est faux. J'ai élevé la voix, mais je ne l'ai pas giflée», répond B. Elle est finalement licenciée en juin 2010 et décide d'attaquer aux prud'hommes. «Je voulais que justice soit rendue», explique l'ancienne assistante qui demande trois ans de salaires de dommages et intérêts. «Contrairement à d'autres, ma carrière est derrière moi.»

Malgré l'échec de la conciliation, André Vallini, lui, se dit «très serein». «Mon dossier est très solide. Les choses se sont détériorées progressivement, c'est un conflit du travail comme il y en a des milliers. Entre nous, le lien de confiance s'est rompu, et ce lien est essentiel dans le travail

parlementaire.» Il argue aussi des propositions de nouvel emploi qu'il a soumis à B., et jure «ne pas lui vouloir du mal».

Il la juge «ingérable»: «Plus personne ne voulait travailler avec elle...», dit-il. Avant d'insinuer un complot politique: «On m'a rapporté qu'elle avait été vue en train de déjeuner avec des UMP locaux. Tout ça est cousu de fil blanc...» «N'importe quoi!, rétorque B. Ce sont des amis d'adolescence, c'est tout!»

« Il a une très mauvaise réputation »

L'ancienne collaboratrice n'est pas la seule à témoigner d'un climat de travail très pesant dans l'entourage d'André Vallini. Que ce soit dans ses fonctions de parlementaire, de député puis de sénateur, ou en tant que président du conseil général de l'Isère. Entre 2007 et 2010, il a licencié ses trois assistantes parlementaires, avant d'en recruter de nouvelles. «Au Parlement, il a une très mauvaise réputation», explique-t-on dans les travées de l'Assemblée.

Au conseil général, Vallini a fait tourner pas moins d'une centaine de collaborateurs en dix ans. Ceux qui travaillent toujours avec lui le défendent, et beaucoup ont produit une attestation en sa faveur aux prud'hommes. Ceux qui sont partis, en revanche, livrent des témoignages, anonymes, concordants.

«Plein de fois, je l'ai entendu dire: "Lui, tu me le dégages." Il s'excite pour un rien, multiplie les humiliations», explique l'un d'entre eux. Un autre nous dit: «Il nous injurait, par écrit, sur des notes. Un jour il a dit à un collègue: "0+0=vous"...» «Une note ou un discours pouvait revenir avec la mention "à chier"», dit encore une ancienne conseillère.

Résultat, disent-ils: un climat de concurrence entre collaborateurs pour échapper à la colère du chef. Mais tous, sauf B., se sont tus. Partis travailler ailleurs, sans jamais oser porter plainte. «Si on veut rester dans ce milieu, on est obligé de la fermer. On ne fait pas trop le poids face à un mec comme ça, si jamais on le faisait, on serait grillé. Et puis une fois qu'on est parti, on découvre la vraie vie, normale quoi, on travaille pour d'autres élus, et on préfère ne plus penser au passé», nous explique l'un d'entre eux. Une autre, qui a refusé de nous parler, a touché une indemnité en échange de son silence.

Vallini, lui, assume. «J'ai commencé moi-même comme assistant de Gisèle Halimi en 1981, et je peux vous dire qu'elle était très très exigeante elle aussi, et que je trouvais ça dur. Mais aujourd'hui, je la remercie», explique-t-il. Avant d'ajouter: «Je travaille beaucoup, et je veux qu'on travaille beaucoup. Et quand on n'est pas conforme à mes attentes, c'est vrai que je ne ménage pas mes collaborateurs. Mais les bons, je les garde longtemps et ils font de belles carrières.» Il assure aussi que «s'il y a eu beaucoup de passage dans (s)on cabinet, tout s'est désormais stabilisé».

Le précédent Buchet

Mais si André Vallini était condamné le 13 février prochain, sa réputation risquerait d'être durablement entachée. On a ainsi longtemps reproché à Ségolène Royal sa condamnation aux prud'hommes – pour des faits d'une moindre gravité. Sans compter qu'en pleine campagne présidentielle, l'UMP ne manquerait pas d'interpeller François Hollande et de souligner l'ambiguïté du Parti socialiste face à certains de ses barons locaux condamnés par la justice mais protégés par Solférino.

Ainsi Pascal Buchet, maire de Fontenay-aux-Roses et responsable du PS dans les Hauts-de-Seine, n'a été démis d'aucune de ses responsabilités après sa condamnation en juin dernier pour harcèlement moral, à 8.000 euros d'amende et 15.000 euros de dommages et intérêts. Sa directrice de la communication s'était suicidée par défenestration en juillet 2007. Buchet, qui nie

les faits, a fait appel et il devrait être fixé à la fin du mois. En attendant, le PS se déchire sur l'avenir politique du premier fédéral.

Proche de Martine Aubry, il n'a été évincé de la liste pour les dernières sénatoriales qu'après une vive pression de plusieurs militants, notamment des femmes, et de Robert Badinter. «Cela a été très difficile, témoigne un militant socialiste du département. Surtout, Buchet s'est obstiné à s'activer en public.» Notamment aux côtés de François Hollande lors de son premier déplacement après sa désignation lors de la primaire socialiste. Pour les législatives, Buchet compte d'ailleurs toujours être candidat dans la 12e circonscription des Hauts-de-Seine. Elle a été gelée par le PS, en attendant le verdict de la cour d'appel.

URL source: <http://www.mediapart.fr/journal/france/060112/andre-vallini-accuse-de-harcelement-moral>